

Restauration de la continuité écologique au barrage de La Vallée : Avancée et prochaines étapes du projet

Lamballe Terre & Mer s'engage au quotidien pour l'environnement et la biodiversité. Avec sa stratégie biodiversité 2022 > 2027, l'Agglomération travaille sur 12 axes en faveur de la préservation des ressources naturelles et de leur rôle essentiel autour des enjeux climatiques : bocage et patrimoine arboré, milieux aquatiques, gestion des espaces en faveur de la biodiversité, restauration des continuités écologiques...

Cet engagement s'inscrit également dans des enjeux nationaux concernant la qualité des cours d'eau qui reste fortement dégradée. Le dernier rapport de WWF France indique notamment que seulement 43,1% des cours d'eau en France hexagonale sont en bon état écologique. L'absence de continuité écologique est l'un des paramètres dégradants.

Dans le cadre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), l'agglomération réalise et finance les études et travaux visant à restaurer la qualité des milieux aquatiques.

Après l'aménagement du seuil de l'étang de Dahouët, à Pléneuf-Val-André, c'est au tour du barrage de La Vallée de faire actuellement l'objet de travaux de rétablissement de la continuité écologique.

Le barrage de La Vallée, un ouvrage problématique

Situé sur le territoire de la commune de Saint-Alban et propriété de la mairie de Pléneuf-Val-André, le barrage et la retenue qu'il crée, initialement conçus pour la production d'eau potable, n'ont plus d'usage aujourd'hui. Ils posaient des problèmes réglementaires, environnementaux et de sécurité liée à l'étanchéité du barrage.

Une obligation réglementaire

La Directive Cadre Européenne sur l'eau (DCE - 2 000), transposée dans la réglementation nationale via la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA - 2006) et l'article L.214-17 du code de l'environnement imposent aux propriétaires d'ouvrages constituant des obstacles à la continuité écologique (pour les espèces et les sédiments) de les supprimer ou de les aménager pour restaurer cette continuité écologique.

Le barrage de La Vallée figure sur la liste des ouvrages à aménager en priorité, conformément aux objectifs du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de la baie de Saint-Brieuc.

Lamballe Terre & Mer intervient au titre de la compétence GEMAPI, pour le compte du propriétaire et avec son accord.

L'effacement du barrage de La Vallée est le fruit d'une coopération fructueuse entre les communes de Saint-Alban, de Pléneuf-Val-André et l'agglomération de Lamballe Terre & Mer. Différentes réunions de travail conjointes ont ainsi permis de s'accorder sur le scénario retenu qui consiste à créer une brèche dans le barrage existant et ainsi supprimer le plan d'eau et restaurer la zone humide.

Point d'étape au 28/05/2025

Une vidange partielle, réalisée durant l'été 2024 par Lamballe Terre & Mer, a permis aux sédiments en queue de l'étang de se stabiliser et de se végétaliser.

La seconde phase du projet a démarré le 13 mai dernier avec la pêche de sauvegarde. Celle-ci a été réalisée par la fédération de pêche, avec le concours des techniciens du service Bassin Versant/GEMAPI de Lamballe Terre & Mer et des bénévoles des AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) locales. Près de 700 Kg de poissons (en majorité des carpes, brèmes, gardons, ainsi qu'un brochet et une vingtaine d'anguilles) ont ainsi été sauvés et relâchés dans l'étang des Ponts Neufs.

La vidange totale de plan d'eau, étape sensible du projet, s'est parfaitement déroulée. L'Agglomération a pris toutes les mesures nécessaires afin de préserver les écosystèmes aquatiques de toute dégradation, conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral : temps de vidange adapté, suivi en continu de la qualité des eaux de rejets, installation et entretien de filtres pour éviter le départ de sédiments vers l'aval...

L'entreprise Beurel Yvon TP (Le Mené) a ensuite procédé à l'arasement d'une partie du barrage, sur une emprise de 30 mètres de large (et 30 m de haut). La partie en béton armée (barrage, organe de vidange) est en cours de démolition. Les blocs sont exportés vers un site de stockage agréé.

L'opération de terrassement, démarrée mi-avril, est conséquente. Elle devrait se dérouler jusqu'à la mi-juin 2025.

A ce jour, le nouveau lit de la rivière a été créé en lieu et place du barrage. Au sein de l'emprise de l'ancien plan d'eau, où les vases s'assèchent et se végétalisent, la Flora refait progressivement son lit en retrouvant un profil naturel. Une nouvelle intervention est prévue après l'été pour l'y aider. Dans l'attente, les techniciens de Lamballe Terre & Mer restent attentifs à l'évolution du milieu.

Pendant toute la durée des travaux, la majeure partie du site est interdite d'accès, comme l'indiquent les nombreux panneaux. Pour des raisons de sécurité, il est demandé aux usagers de bien vouloir respecter les interdictions en vigueur, et ne pas s'engager sur les vases du plan d'eau.

Coût prévisionnel

Une enveloppe financière de 230 000€ TTC est prévue pour la réalisation de l'ensemble des travaux.

70% de subventions sont attendus de la part de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et 10% par le Conseil Départemental des Côtes d'Armor. Les 20% restant seront financés par Lamballe Terre & Mer, via la taxe « GEMAPI ».

Contact presse
Florence Baëhl
florence.baehl@lamballe-terre-mer.bzh